



Cour de France.fr / Vie quotidienne / Médecine, sciences et savoirs / Etudes modernes / La charge de premier médecin du Roy était-elle vénale ?

**Marcel Fay**

## **La charge de premier médecin du Roy était-elle vénale ?**

Article. Source : Bulletin de la Société française d'histoire de la médecine

**Marcel Fay, « La charge de premier médecin du Roy était-elle vénale ? » , dans Bulletin de la Société française d'histoire de la médecine, n° 02, 1903, pp. 291-293.**

### **Extrait de l'article**

D'après de nouvelles recherches que j'ai faites à ce sujet, je crois pouvoir encore affirmer que la charge de 1er médecin du Roy n'était pas vénale. Cette charge ne s'est vendue qu'une seule fois et ce fut à Valot, par le cardinal Mazarin. Le ministre était mort avant le médecin ; d'Aquin, qui succède à Valot en 1671, ne versa aucune somme pour entrer dans sa charge. Cet état des choses dura jusqu'à Charles X, où la charge de premier médecin fut abolie.

Avant Mazarin la place ne se vendait pas. C'est ce qu'il est permis de conclure de l'examen des comptes de la Maison royale où il est fait mention de charges vénales, mais où ne figure pas celle de médecin du Roy.

[Lire la suite \(medic@\)](#)